

## 08-03-2021 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas tenue au 356, rue Principale, le 8 mars 2021, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger  
Siège #1: Vacant  
Siège #2: Monsieur Richard Fournier  
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre  
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon  
Siège #4: Madame Micheline Morin

Absent: Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente. Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### 26-21

#### **Vérification du quorum et ouverture de la séance**

Considérant que les réunions du conseil municipale sont tenues à huis clos étant donné la situation de la COVID-19;

Considérant que Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, constate qu'il y a quorum;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité:

- qu'un enregistrement audio soit disponible sur le site internet de la Municipalité dans les jours à venir;
- que toutes les questions qui seront déposées au bureau municipal s'adressant au conseil seront répondues lors de la réunion régulière du 5 avril prochain.

### 27-21

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
  - a) Les Grands Amis de la Vallée
7. Invitations
  - a) -----
8. Demandes de don et d'appui
  - a) École polyvalente Sayabec
  - b) Les Amirams de la Vallée
  - c) Campagne *Vers des collectivités durables*
9. Vente pour taxes
10. Société canadienne de la sclérose en plaques
11. Fonds de développement local 2021
12. Centenaire – Patrimoine Canadien
13. Abat-Poussière 2021
14. Entente municipale Saint-Moïse– Carrière et Sablière  
Redistribution des redevances
15. Entente municipale La Rédemption – Carrière et Sablière  
Redistribution des redevances
16. Ministère des Transports – Permis d'intervention
17. Ministère des Transports – Permis d'intervention des travaux d'urgence
18. Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

19. Adhésion à une démarche régionale visant à faciliter l'application du règlement harmonisé concernant les animaux
20. Consommation d'eau potable – Février 2021
21. Prochaine réunion régulière du conseil – 5 avril 2021
22. Questions de l'assemblée
23. Levée de la réunion

**28-21**

**Adoption du procès-verbal**

Proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

**29-21**

**Adoption des comptes**

Proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

**COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

Bell Mobilité, # 19-02-9923, cellulaire	91.36
Entreprise Clermont Gauvin, 3 <sup>e</sup> vers. déneigement	18 015.43
Entreprise Clermont Gauvin, 4 <sup>e</sup> vers. déneigement	18 015.43
Hydro-Qc, # 612702410662, éclairage public	187.21
Petite caisse, # 153458-153459-153460-153461-153796-153799, médiaposte	73.80
Min. Finance, remboursement RIRL	15 649.00

**COMPTES NON PAYÉS**

Cain Lamarre, avocats #7090-77, constat d'infraction	68.99
Clérobéc, #654709, parc interg.	23.31
COOP Forestière Mat., #4002-4102-4141, copeaux biom.	908.15
9385-3117 Québec inc, #3190-3232-3257, transp. biomasse	1 034.79
9385-3117 Québec inc., #3215, 3 cueillettes et transport	1 310.62
GLS (Dicom), #10400638, livraison aqueduc	12.16
Fournier Anicet, 4 <sup>e</sup> vers. déneigement cours mun.	626.62
Fonds d'information sur territoire, #202100293744, mutation	5.00
Impression Alliances 9000, #18276, enveloppes	243.75
Kopilab, #276004, four. bureau	663.45
Laboratoire BSL, #081946-081947, analyse des eaux	403.11
MRC Matapédia, #24409, correction fact. 24408	-79.03
MRC Matapédia, #24408, quote-part et répartitions diverses	13 997.78
Hamster, #772350-772136-772155, four. bureau	122.30
Petite Caisse, #153965-154100, médiapostes et timbres	41.50
Pétroles BSL Inc., #7688-7689, huile chauff. (HV et CPESTP)	1 035.36
PG Solutions, #STD42667, form. adjointe	287.44
SAQ, #03603-55069-799058, immatric. Ford	301.87
Tradition Marchés, #956305, art. nettoyage	41.88
Union des Mun. du Québec (UMQ), #148725, formation DG	327.39
Veolia, #21000361RI05000, chlore	235.14

**30-21**

**École polyvalente Sayabec**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas participe financièrement au Programme Enrichissement Musique de l'École polyvalente Sayabec par un don de 100\$.

**31-21**

**Les Amirams de la Vallée**

Proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de faire un don de 20\$ aux Amirams de la Vallée pour leur demande de commandite. Le conseil tient à recevoir un dépliant incluant les services offerts aux citoyens et tient également à connaître le nombre de citoyen de Saint-Cléophas qui bénéficie de l'aide de l'organisme.

**32-21**

**Appui envers la campagne Vers des collectivités durables**

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Attendu que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

Attendu que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

Attendu que le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Par conséquent, il est proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

### **33-21**

#### **Vente pour taxes**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas approuve l'état préparé par la secrétaire-trésorière en regard des personnes endettées pour taxes municipales le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal; de plus que la secrétaire soit autorisée à soustraire de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté ses arrérages. Le conseil accepte les ententes de paiements concernant quelques propriétaires. Les propriétaires ayant des arrérages de 2020 et plus, seront envoyés en vente pour taxes si le total de montant de 2020 incluant les intérêts ne sont pas acquittés avant le 18 mars 2021. Une lettre sera envoyée à chaque contribuable de ladite liste afin qu'il/elle soit informé/e de la date limite du paiement et des dispositions que la municipalité devra prendre si elle ne reçoit pas le montant exigé.

### **34-21**

#### **Société canadienne de la sclérose en plaques**

Proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas proclame le mois de mai 2021 comme étant le «*Mois officiel de la sensibilisation à la sclérose en plaques*». Un médiaposte sera transmis à chaque adresse civique sur le territoire.

### **35-21**

#### **Fonds de développement local 2021**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas participe à l'enveloppe local 2021 et s'engage à verser un montant identique à celui de la MRC de La Matapédia au Comité de l'Avenir de Saint-Cléophas afin de permettre la réalisation de projets de développement communautaire. Ledit montant est de 5 552.28\$ ce qui fera un total pour la gestion des projets de 11 104.56\$. Le Comité de l'Avenir produira les bilans des années 2020 et 2021 lorsque tous les projets déposés et acceptés seront finalisés.

### **36-21**

#### **Centenaire - Patrimoine Canadien**

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention à Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre du Patrimoine canadien dans le cadre du programme de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas souhaite conclure une entente d'aide financière de subvention avec le ministre du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

Par conséquent, il est proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Cléophas confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

Que la Municipalité de Saint-Cléophas confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

Que la Municipalité de Saint-Cléophas s'engage financièrement dans ledit programme comme suit:

<i>Honoraire</i>	13 000\$
<i>Aménagement et préparation du terrain</i>	7 000\$
<i>Divers</i>	<u>30 000\$</u>
<i>Total de l'engagement financier</i>	50 000\$

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;

Que soit autorisée la conclusion de cette entente avec le ministre du Patrimoine canadien et que Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et/ou Madame Katie St-Pierre, directrice-générale soient autorisés à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

### **37-21**

#### **Abat-poussière 2021**

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas a demandé à deux entrepreneurs de déposer un prix budgétaire pour les années 2021, 2022 et 2023 incluant le coût du produit et l'épandage de 20 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% (abat-poussière) en date du 3 février 2021;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas a reçu une soumission des Aménagements Lamontagne inc., au prix unitaire de 0.37\$/litre plus les taxes applicables pour les trois années susmentionnées;

Considérant que ladite soumission est conforme aux critères demandés;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission des Aménagements Lamontagne inc. au coût du 0.37\$/litre plus les taxes applicables. Le produit sera distribué sur une longueur de ± 6 kilomètres. Les 20 000 litres seront séparés en deux parties, soit, 10 000 en début de saison et 10 000 à la fin de la saison.

### **38-21**

#### **Entente municipale – redistribution des redevances**

##### **Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Cléophas autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur la carrières et sablières avec la municipalité de Saint-Moïse pour l'année 2021. Cette entente consiste à un partage de 40% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site de la Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent qui transitent sur le territoire de Saint-Cléophas. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et Madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer ladite entente.

### **39-21**

#### **Entente intermunicipale - Carrières et sablières**

Considérant que selon l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas a adopté le règlement numéro 175 concernant la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques le 5 janvier 2009;

Considérant que selon l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité qui a compétence en matière de voirie et par les voies publiques de laquelle transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir d'un site situé sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 78.2 peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds qu'elle a constitué conformément à la présente section;

Considérant que des camions qui travaillent dans les carrières existantes sur le territoire de la municipalité de La Rédemption circulent en grande partie par la route Melucq qui appartient et est sous l'entretien de la Municipalité de Saint-Cléophas;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas négocie une entente intermunicipale avec la Municipalité de La Rédemption concernant la distribution des redevances desdites carrières. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et Madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à négocier et à signer tous les documents nécessaires afin de conclure une entente raisonnable pour les 2 parties.

### **40-21**

#### **Ministère des Transports – Permis d'intervention**

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Pour ces raisons, il est proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2021 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer lesdits permis d'intervention.

### **41-21**

#### **Ministère des Transports - permis d'intervention des travaux d'urgence**

Considérant que la municipalité s'engage à demander une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas demande au ministère des Transports qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000\$ puisque la Municipalité de Saint-Cléophas s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas demande au ministère des Transports la délivrance officielle d'un permis d'intervention pour des travaux d'urgence qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2021 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer lesdits permis d'intervention.

**42-21**

**Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme**

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

Attendu qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanismes et de toute autre règlement applicable;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu de nommer Karine-Julie Guénard, Mélissa Caron et Sébastien Gagné comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement applicable et à signer tous les documents liés à ces règlements.

**43-21**

**Adhésion à une démarche régionale visant à faciliter l'application du règlement harmonisé concernant les animaux**

Considérant que le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

Considérant que cette loi permet au gouvernement d'établir, par règlement, des normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens et les pouvoirs qu'une municipalité locale peut exercer à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l'exercice de ces pouvoirs;

Considérant les nombreuses responsabilités des municipalités locales dans l'application des dispositions de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et du règlement qui en découle;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas ne dispose ni des ressources humaines, techniques, financières et matérielles pour appliquer adéquatement les dispositions de ladite loi et du règlement qui en découle;

Considérant qu'il y aurait lieu d'identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la réglementation sur les animaux dans une perspective d'optimisation des ressources;

Considérant que la MRC de La Matapédia pourrait encadrer les premières étapes d'une démarche régionale, mais qu'elle ne dispose ni du temps ni des ressources nécessaires pour porter l'ensemble de la démarche.

En conséquence, il est proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas:

1. Signifie à la MRC de La Matapédia son accord quant à la réalisation d'une démarche visant à identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et de la réglementation qui en découle;
2. Autorise la MRC de La Matapédia à effectuer la recherche de financement nécessaire à la réalisation de cette démarche (chargé de projet, consultant, entreprise privée);
3. S'engage à collaborer avec la MRC de La Matapédia et toute autre personne nommée pour réaliser ledit mandat.

**44-21**

**Renouvellement d'entretien hivernal saison 2021-2022**

Considérant que le contrat de déneigement entre le ministère des Transports et la Municipalité de Saint-Cléophas doit être renouvelé;

Considérant que le marché proposé pour l'année 2021-2022 par le MTQ est de 39 118.42\$, soit une hausse de 14.38% par rapport à l'ancien marché;

Par conséquent il est proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas accepte ledit montant du marché prévu pour 2021.

**MENTION AU PROCÈS-VERBAL**

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – FÉVRIER 2021  
1 240 litres/jour/résidence en moyenne, soit 1,24m<sup>3</sup>/jour/résidence en moyenne
- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal – 5 avril à 19h30.
- Les questions de l'assemblée ne sont pas possibles lors de la réunion. Cependant, si vous avez des questions, vous pouvez les acheminer par courriel: stcleophas@mrcmatapedia.quebec afin qu'elles soient transmises aux membres du conseil. Les questions seront répondues lors de la prochaine rencontre régulière et vous recevrez également un courriel de confirmation.

**45-21**

**Levée de la séance**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes (19h55).

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Directrice générale et sec.-très



